



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Transfo fruits
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

9 et 10 mars 2023

Chambre d'Agriculture
 Salle Bocquet
 56 avenue Roger Salengro
 St Laurent Blangy

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 154,98€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 17 février 2023.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

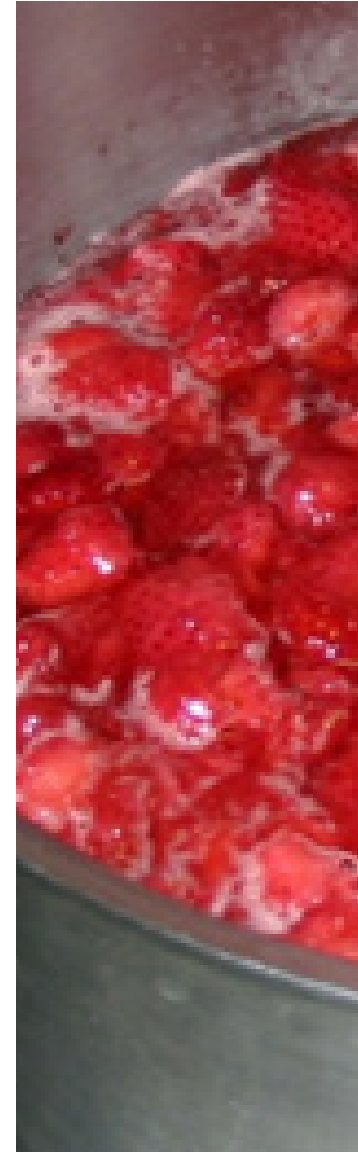


PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Transformer ses fruits à la ferme

**JEUDI 9 MARS &
 VENDREDI 10 MARS**
 DE 9 h à 17h
 St Laurent Blangy



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



■ Objectifs

- ☒ Connaître les champs réglementaires de l'activité projetée et mettre en application les règles d'hygiène alimentaire
- ☒ S'approprier les bases de la fabrication des produits transformés élaborés à partir de fruits
- ☒ Connaître les différentes techniques de transformation et de conservation



■ Public

- ☒ Agriculteurs diversifiés



■ Tarif*

☒ **144 € pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).

☒ **490 € pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par OCAPIAT à condition que la demande soit faite AVANT le début de la formation, contact OCAPIAT : 03 28 52 91 20.



■ Intervenant

- ☒ Guillaume ANDRE, CFPPA de Florac

*Repas en sus



■ Programme

- ☒ **La réglementation en vigueur :**
 - Définition réglementaire des produits (liqueurs, apéritifs, vinaigres, ...)
 - La réglementation relative à la fabrication et à la vente de produits à base d'alcool
 - La réglementation relative à l'hygiène des denrées alimentaires
 - Les règles d'étiquetage
- ☒ **Etude des différentes techniques de fabrication et du matériel adapté à la transformation**
- ☒ **Exemples de formulations et ateliers pratiques**

Réponse impérative
avant le 17 février

TRANSFORMER SES FRUITS A LA FERME

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

144€ pour les cotisants VIVEA 490€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).